

Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme

Depuis le 1er janvier 2022, bénéficiez d'une solution plus rapide, pratique et accessible pour vos projets de constructions et d'aménagements en métropole.

Le GNAU qu'est-ce que c'est ?

Le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme est un espace dédié au dépôt de vos demandes d'autorisation d'urbanisme sous format numérique.

Ce service vous permet de réaliser des demandes à tout moment, de centraliser tous les éléments transmis au même endroit, et de suivre l'avancée de votre dossier en temps réel.

Quel type de demande pouvez-vous réaliser ?

Je peux déposer des demandes de certificats d'urbanisme, des déclarations préalables, des permis de construire, des permis d'aménager, des permis de démolir, des déclarations d'intention d'aliéner...

Comment déposer votre dossier ?

Rendez-vous sur le site gnau.lillemetropole.fr puis inscrivez-vous ou connectez-vous via FranceConnect. Vous pouvez alors créer et suivre votre dossier selon les étapes suivantes :

- choix du type de dossier que vous souhaitez déposer et saisie du Cerfa correspondant ;
- transmission du dossier et des pièces annexes à joindre ;
- réception par le service instructeur ;
- prise en charge par le service instructeur ;
- vérification de la complétude / Incomplétude de mon dossier ;
- rendue par l'administration.

Durant toute la procédure, vous pouvez également consulter les pièces jointes transmises par le service instructeur. Un dépôt papier restera toutefois possible en Mairie pour les usagers qui le souhaitent.

Particuliers et professionnels, rendez-vous sur <https://gnau.lillemetropole.fr/gnau/#/> pour effectuer vos demandes en matière d'urbanisme

Publié le 26 janvier 2022